

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D_17_12_2019_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

Délibération n°17-12-2019-002

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

MUTUALISATION : CRÉATION DU SERVICE COMMUN COMMUNICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-2,
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,
Vu l'avis favorable des comités techniques en date du 26 novembre 2019,
Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZE, Vice-président en charge des Moyens généraux et de la mutualisation,

CONSIDERANT que le « service commun » est un outil juridique de mutualisation qui permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de tout ou partie de ses communes membres afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions ;

CONSIDERANT que la commune de La Ferté-Bernard dispose d'un service « communication », ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que la commune de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise entendent donc créer un « service commun » de communication au sens de l'article L.5211-4-2 du CGCT, dont la gestion sera confiée à la commune de La Ferté-Bernard ;

CONSIDERANT que le remboursement des frais de fonctionnement du service commun acquitté par la commune de La Ferté-Bernard au profit de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise s'effectuera sur la base d'un coût unitaire journalier de fonctionnement multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours) utilisées par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un service commun « communication » avec la commune de La Ferté-Bernard, dont celle-ci assurera la gestion.

APPROUVE la convention régissant les modalités d'organisation et de financement de ce service commun.

AUTORISE Mme Marie-Thérèse LEROUX, 1^{ère} Vice-présidente à signer cette convention ainsi que tout document lié à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 17 décembre 2019
Pour extrait conforme
Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU